



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE ET ADOPTION

RÈGLEMENT L'OCCUPATION BÂTIMENTS	N° 342 ET L'ENTRETIEN	RELATIF DES	À
--	-----------------------------	----------------	---

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné :

CONSIDÉRANT Qu'un avis d'assemblée publique sera publié à l'hôtel de ville et sur internet. (109.3, LAU)

QUE Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 13 avril 2026 à 18 h 30, le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique et devra adopter le Règlement n° 342 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

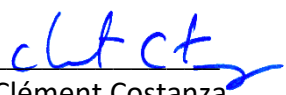
Nature et effets :

- Ajout des articles 1.1.1 à 3.1.2 ;
- D'ici le 1er avril 2026, toute municipalité du Québec doit avoir adopté un règlement relatif à l'entretien et l'occupation de bâtiments (A-19.1, art. 145.41).

QUE Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 236, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

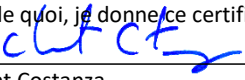
Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 17^e jour du mois de mars 2026.


Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 17^e jour du mois de mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de mars 2026.


Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier